

Oui à l'Initiative «l'or pour l'AVS»

Objectifs Texte d'Initiative Argumentaire Exposés Presse Dates Contact Soutien

Argumentaire

1. > Que veut l'initiative "l'or pour l'AVS"?
2. > D'un coup d'œil
3. > 8 Arguments pour voter oui à l'initiative "l'or pour l'AVS"
 - 3.1 > "La fortune du peuple appartient au peuple!"
 - 3.2 > "L'initiative "l'or pour l'AVS" contribue à empêcher une hausse d'impôt."
 - 3.3 > "L'initiative "l'or pour l'AVS" est une contribution active à la consolidation de l'AVS."
 - 3.4 > "La Suisse ne doit pas céder au chantage: non à une fondation issue d'un chantage!"
 - 3.5 > "Il faut agir de manière responsable avec la fortune du peuple!"
 - 3.6 > "L'indépendance de la Banque nationale est renforcée."
 - 3.7 > "L'initiative "l'or pour l'AVS" est un double investissement en faveur de la jeunesse."
 - 3.8 > "L'économie et, tout particulièrement, les PME profitent de l'initiative L'or pour l'AVS."
4. > Les effets de l'initiative "l'or pour l'AVS" d'un seul coup d'œil

> Voici comment voter



1. Que veut l'initiative "l'or pour l'AVS"?

Durant de nombreuses années, la loi liait le franc suisse à l'or. Avec l'entrée en vigueur le 1er mai 2000 de la nouvelle Constitution fédérale et de la nouvelle loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, la parité-or du franc suisse a été levée. Des commissions d'experts ont par la suite constaté que les réserves monétaires de la Banque nationale suisse dépassait d'environ 20 milliards de francs le montant nécessaire. Cette somme correspond à environ la moitié des 2600 tonnes d'or que détient la Banque nationale au titre des réserves monétaires.

Les rendements dits ordinaires sont actuellement versés aux actionnaires privés, à la Confédération et aux cantons selon une

clef de répartition établie. La nouvelle Constitution fédérale règle cette distribution dans son article 99 (qui précise d'une manière générale la politique monétaire). Cet article constitutionnel ne dit cependant rien de l'utilisation des réserves monétaires excédentaires. Les questions suivantes se posent donc: à qui appartient cet or et que faut-il en faire? L'initiative "L'or pour l'AVS" répond à ces questions et comble par la même occasion une lacune constitutionnelle.

Les réserves monétaires et d'or de la Banque nationale suisse ont été constituées avec l'argent de la population suisse. Cet or est donc la fortune du peuple. S'il n'est plus nécessaire à la politique monétaire, il doit être rendu à son propriétaire légitime. Parmi toutes les possibilités de rétrocéder les réserves d'or excédentaires au peuple, la meilleure et la plus juste consiste à les verser au fonds AVS. Voilà pourquoi l'UDC a lancé l'initiative L'or pour l'AVS. Cette dernière demande une modification (révision partielle) de la Constitution fédérale afin de garantir que toute la population profite des réserves d'or excédentaires.

Voici la teneur de cette initiative:

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est complétée comme suit:

Art. 99, al. 3a (nouveau)

Les réserves monétaires de la Banque nationale qui ne sont plus requises au titre de la politique monétaire ou les revenus qui en sont tirés, sont transférés au fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants. La loi règle les modalités.

2. D'un coup d'œil

Rendre au peuple la fortune qui lui appartient

Les réserves d'or appartiennent au peuple. Elles constituent donc la fortune du peuple. Parmi toutes les possibilités de rétrocéder les réserves excédentaires de la BNS au peuple, la meilleure et la plus juste consiste à les verser au fonds AVS. Le versement des réserves d'or excédentaires au fonds AVS permet à toute la population laborieuse d'en profiter. Il n'est pas acceptable d'injecter cet argent dans une quelconque fondation ou de le donner aux cantons qui seraient ainsi encouragés à augmenter leurs dépenses.

Baisser les impôts afin qu'il reste davantage pour vivre

L'initiative L'or pour l'AVS empêche une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) durant les années à venir: si cette

initiative est acceptée, la hausse de 0,5% au moins de la TVA prévue par la 11e révision de l'AVS après 2008 peut être évitée. Or, chaque augmentation de la TVA réduit le pouvoir d'achat des consommateurs. Grâce à l'initiative L'or pour l'AVS, il reste à chacune et à chacun davantage pour vivre!

Contribution à la garantie de l'AVS

Pour la majorité de la population, la rente AVS est indispensable pour assurer l'existence après l'âge de la retraite. Or, les perspectives financières de l'AVS ne sont guère réjouissantes. Voilà pourquoi l'initiative L'or pour l'AVS vise à verser au fonds AVS les recettes monétaires excédentaires ou les revenus qui en sont tirés. Si cette initiative entre en vigueur, l'AVS est garantie jusqu'en 2012 au moins sans réduction des rentes, sans augmentation des prélèvements sur les salaires et sans hausse de la TVA. L'initiative L'or pour l'AVS contribue ainsi à consolider la principale assurance sociale de Suisse, l'AVS.

La Suisse ne doit pas céder au chantage

La dite fondation "Suisse solidaire" est le résultat de pressions internationales, notamment de la part de milieux américains. Intimidé par ces tentatives de chantage sur la Suisse, le Conseil fédéral a fait acte de soumission et proposé au Parlement ce projet de fondation. Il a fallu que l'UDC lance son initiative L'or pour l'AVS pour que cette fondation soit soumise au verdict du peuple. Or, il ne faut pas que les réserves d'or excédentaires de la BNS profitent à une fondation issue d'un chantage exercé sur la Suisse. Le question posée au peuple le 22 septembre prochain est donc fort simple: faut-il utiliser les réserves d'or excédentaires pour garantir l'AVS ou faut-il les verser à une douteuse fondation appelée "Suisse solidaire"?

L'initiative l'or pour l'AVS règle définitivement le problème des réserves excédentaires

L'initiative L'or pour l'AVS règle définitivement l'affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse. Elle coupe court aux longues et âpres négociations sur les dépenses qui pourraient être financées par cet argent. Les réserves monétaires déclarées comme excédentaires par la Banque nationale ou les revenus tirés de ces réserves doivent être versés au fonds AVS. Cette modification constitutionnelle est un double investissement pour la jeunesse: moins d'impôts et de prélèvements aujourd'hui, rente assurée demain.

3. 8 Arguments pour voter oui à l'initiative "l'or pour l'AVS"

1er argument

"La fortune du peuple appartient au peuple!"

Les réserves d'or appartiennent au peuple et constituent donc la fortune du peuple. Ce principe est aussi admis par le Conseil fédéral. Ces réserves sont en effet le résultat du transfert à la banque centrale du monopole de l'émission de billets de banque. En acceptant ce transfert de compétence, chaque

citoyen renonce à exploiter lui-même une institution d'émission de billets de banque pour en tirer des bénéfices. La question qu'il faut donc se poser est de savoir comment rétrocéder le plus équitablement et le plus complètement possible cette fortune du peuple à l'ensemble de la population du pays.

L'UDC a donc examiné les possibilités suivantes:

" on pourrait verser directement à chaque habitant de Suisse le montant qui lui revient. Par exemple, faire virer 3000 francs à chaque habitant. Une idée sympathique: l'Etat rend aux citoyennes et citoyens une somme dont il n'a plus besoin et qui ne lui appartient d'ailleurs pas. Mais ce procédé soulève des problèmes de droit de participation: un nouveau-né doit-il recevoir autant qu'une personne de 70 ans? Qu'en est-il des étrangers au bénéfice d'un permis de courte durée? Qu'en est-il des Suisses de l'étranger? D'autres incertitudes concernent les effets d'un tel versement sur la conjoncture économique. L'injection de vingt milliards de francs d'un seul coup dans l'économie pourrait entraîner une surchauffe et accélérer l'inflation. Conclusion: cette solution doit être rejetée.

" On pourrait constituer une société anonyme gérant cet or. Chaque citoyen recevrait une action d'une valeur de 3000 francs. Il participerait à l'augmentation de la valeur de la SA et toucherait des dividendes. Cette solution pose les mêmes problèmes que la précédente. Elle doit donc aussi être refusée.

" Une autre possibilité consisterait à investir cet or dans la réduction de la dette publique. Les dettes étant les impôts de demain, cette solution profiterait à tous les futurs contribuables, mais à eux seulement. En outre, cette variante n'est raisonnable que si la Confédération ne prélève pas de nouveaux impôts dans d'autres domaines (par exemple, pour l'AVS). L'or excédentaire de la BNS ne profitant pas à l'ensemble de la population, cette solution n'est pas la plus indiquée. D'autant moins qu'un abaissement de la dette publique inciterait les responsables des finances à augmenter leurs dépenses, donc à faire de nouvelles dettes. De plus, cette solution ne permet pas d'éviter la hausse prévue de la TVA.

" Comme il est prévu d'augmenter la TVA pour financer l'AVS, le versement des réserves monétaires excédentaires ou de leur rendement à l'AVS est la solution la plus judicieuse. La consolidation de l'AVS profite à tous: aux personnes âgées dont les rentes sont garanties; aux jeunes et aux personnes âgées puisqu'on peut renoncer à une augmentation provisoirement de la TVA. Le transfert des réserves d'or ou du revenu qui en est tiré au fonds AVS est un élément essentiel de la réforme de l'AVS proposée par l'UDC.

Parmi toutes les solutions mises en discussion, l'UDC s'est décidée pour le versement des réserves monétaires et d'or au fonds AVS, car ce procédé est le plus juste. Ainsi, toute la population profite de cette fortune du peuple.

2e argument

"L'initiative "l'or pour l'AVS" contribue à empêcher une hausse d'impôt."

Les rendements obtenus ces dernières années par les caisses de pensions montrent qu'un capital d'environ 20 milliards de francs permet de réaliser un revenu d'au moins 1 milliard par an. L'intérêt des réserves excédentaires de la BNS permet donc d'apporter une contribution substantielle à la consolidation de l'AVS et au maintien d'un niveau fiscal raisonnable. En cas d'acceptation, l'initiative L'or pour l'AVS permet d'éviter la hausse de 0,5% de la TVA prévue par la 11e révision de l'AVS après l'an 2008. En chiffres absolus, cette augmentation de la TVA représente 25 milliards de francs jusqu'en 2015, soit 15'000 francs d'impôts supplémentaires pour une famille de quatre personnes. Toute hausse de la TVA entraîne forcément une baisse du pouvoir d'achat. Grâce à l'initiative L'or pour l'AVS il reste à chacune et à chacun davantage pour vivre.

Si l'initiative L'or pour l'AVS est acceptée et si les intérêts des réserves excédentaires sont affectés à la consolidation de l'AVS, les dépenses de cette dernière sont couvertes jusqu'en 2012 au moins (cf. 3e argument).

Les hausses d'impôts doivent absolument être évitées non seulement parce que les perspectives financières de l'AVS sont sombres, mais aussi parce que d'autres assurances sociales comme l'AI vont au-devant de grands problèmes. Pour la seule AVS, il est prévu d'augmenter la TVA de 0,5, voire de 1% en 2008 et en 2012. La 4e révision de l'AI, actuellement en examen au Parlement, annonce une hausse de la TVA de 1% dès 2003 pour couvrir l'important déficit de l'assurance-invalidité.

Au total donc, la TVA devrait progresser de 2,5% d'ici à l'année 2012, si bien qu'elle dépassera 10%. Pour les milieux qui n'ont d'autre objectif que de faire entrer la Suisse dans l'UE, cette progression est sans doute la bienvenue. L'UDC, en revanche, se bat contre toute hausse des impôts (et, bien sûr, aussi contre l'adhésion de la Suisse à l'UE). Il est inadmissible de charger encore plus un contribuable déjà largement pressuré par l'Etat.

Source: statistique SVS 2001. La 4e révision de l'AI, actuellement en examen au Parlement, annonce une hausse de la TVA de 1% dès 2003 pour couvrir le déficit de l'assurance-invalidité.

En chiffres absolus, les hausses annoncées de la TVA représentent environ 25 milliards de francs d'impôts jusqu'en 2015 pour la seule AVS.

Source: Office fédéral des assurances sociales

Il faut se rappeler que toute hausse de la TVA entraîne une baisse du pouvoir d'achat. L'augmentation de la TVA se répercute notamment sur les produits alimentaires ainsi que sur le prix des boissons dans les restaurants.

En moyenne, une famille suisse dépense 50'000 francs par an pour des biens de consommation de toute sorte. Si la TVA progresse de 0,5%, une famille suisse moyenne paie 250 francs de plus d'impôts par an, somme qui correspond à quelques

cotisations mensuelles d'assurance-maladie pour un enfant. Si une jeune famille construit une maison pour un million de francs, une hausse de 0,5% de la TVA lui impose une dépense supplémentaire de 2500 francs au moins. Le prix d'une voiture de 40'000 francs progresse de 200 francs, celui d'un meuble de 3000 francs augmente de 15 francs. Or, on ne cesse actuellement d'affirmer qu'il faut alléger le fardeau fiscal pesant sur les familles.

L'initiative L'or pour l'AVS de l'UDC permet d'empêcher la hausse de 0,5% de la TVA. Ainsi, il reste davantage pour vivre aux actifs, aux rentiers, aux jeunes, bref à tous. Dans un environnement fiscal plus favorable, l'économie peut investir davantage, donc créer des emplois. L'UDC s'est toujours battue contre les hausses d'impôts grevant la population active. Cette politique récompense l'esprit d'entreprise et la responsabilité individuelle.

3e argument

"L'initiative l'or pour l'AVS est une contribution active à la consolidation de l'AVS."

Pour la majorité de la population, la rente AVS est indispensable pour assurer l'existence après l'âge de la retraite. Or, les perspectives financières de l'AVS ne sont guère réjouissantes. L'avenir financier de l'AVS repose sur une base branlante. En versant au fonds AVS les réserves monétaires excédentaires ou le revenu qui peut en être tiré, l'initiative L'or pour l'AVS apporte une contribution significative à la consolidation de cette grande œuvre sociale. La consolidation de l'AVS profite à tous: aux personnes âgées dont les rentes sont garanties; aux jeunes et aux personnes âgées puisqu'on peut renoncer provisoirement à une augmentation de la TVA.

Après plusieurs années de lourds déficits, l'AVS a retrouvé des résultats positifs en 2000 (+ 1070 millions de fr.) et 2001 (+ 334 millions de fr.) grâce à l'augmentation de 1% de la TVA (7,5%) en 1999 et grâce aussi à une situation économique relativement bonne. Mais l'avenir de l'AVS reste toujours incertain. Sans les intérêts provenant des réserves d'or excédentaires et sans nouvelles augmentations de la TVA, les découverts vont rapidement reprendre, car les dépenses de l'AVS augmentent alors que les recettes stagnent. L'AVS plongerait à nouveau dans les déficits dès 2008. Le clivage entre recettes et dépenses s'élargirait considérablement jusqu'en l'an 2015 où le déficit annuel de l'AVS atteindrait environ 5 milliards de francs.

Sources: statistique AVS 2001

Compte tenu des sombres perspectives et de l'augmentation énorme de la quote-part sociale dans les années nonante, l'UDC a présenté au printemps 2000 déjà diverses propositions de réforme pour l'AVS.

Ces propositions de réforme exigent que l'AVS soient consolidée par les mesures suivantes, mais sans réduction des rentes, sans augmentation des impôts et sans baisse des prestations:

" le rendement de toutes les réserves d'or, dont la Banque nationale suisse (BNS) n'a plus besoin pour sa politique monétaire, doit bénéficier intégralement à l'AVS (initiative L'or pour l'AVS);

" le pour-cent supplémentaire de TVA prélevé depuis 1999 pour l'AVS doit être engagé en totalité pour l'AVS comme cela est prescrit dans la Constitution fédérale (qui n'a jamais été respectée sur ce point);

" le rendement fiscal des casinos

" la gestion optimale du fonds de compensation AVS

" la réintroduction du privilège en cas de faillite

" même âge de la retraite pour les hommes et les femmes (65 ans)

" assouplissement de la limite d'âge mais sans coûts supplémentaires

" adaptation des rentes de veuves et rentes de veufs

" adaptation des rentes tous les trois ans seulement

" renonciation à une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée TVA.

L'UDC a fait ces propositions lors du débat parlementaire sur la 11e révision de l'AVS. Pour consolider à moyen terme l'AVS, il est très important que l'or excédentaire de la BNS ou son rendement soit versé à l'AVS.

Source: statistique AVS y compris 5% d'intérêt sur les réserves d'or excédentaires

Si le rendement des réserves d'or excédentaires est versé à l'AVS, celle-ci est garantie sans réduction des rentes, sans augmentation des prélèvements sur les salaires et, jusqu'en 2012, également sans hausse de la TVA. L'initiative L'or pour l'AVS contribue donc à consolider la principale œuvre sociale de Suisse. Il va de soi que le contreprojet, qui ne verse qu'un tiers des réserves d'or à l'AVS, n'atteint pas cet objectif.

4e argument

"La Suisse ne doit pas céder au chantage: non à une fondation issue d'un chantage!"

Les actions précipitées des élus politiques et les promesses irréfléchies - sans consultation préalable du peuple - font aujourd'hui presque partie du courant normal en politique suisse. La dite fondation "Suisse solidaire" illustre bien ce constat. Une fois de plus, on tente de court-circuiter le peuple, une fois de plus on cherche à éviter une votation populaire. C'est grâce à la pression de l'initiative L'or pour l'AVS de l'UDC que le souverain pourra décider de l'utilisation de la totalité des réserves d'or excédentaires.

La fondation Suisse solidaire doit être catégoriquement rejetée. Elle est le résultat d'un chantage exercé notamment par des milieux américains qui n'ont pas hésité à appeler au boycott des entreprises suisses. Pour les calmer, Arnold Koller, alors

président de la Confédération, a annoncé le 5 mars 1997 la création d'une fondation de solidarité sous le titre de "Fortunes en déshérence. Déclaration du Conseil fédéral". Arnold Koller promettait à cette occasion qu'une partie des sept milliards de francs destinés à cette fondation profiterait "bien entendu" aux victimes de l'holocauste. Le même jour, le chef du Département fédéral des finances, le conseiller fédéral Kaspar Villiger, précisait l'idée du Conseil fédéral et de la Banque nationale suisse de créer une œuvre de solidarité. Et d'affirmer textuellement que "cette idée de fondation part du problème actuel, mais englobe encore bien d'autres problèmes. Mais nous avouons volontiers que cette idée ne serait pas née sans le contexte particulier actuel." Un témoignage de grande faiblesse pour un gouvernement qui, dans un regrettable acte de soumission, a décidé de disposer de fonds qui constituent la fortune du peuple.

Si d'emblée le Conseil fédéral avait fait preuve de fermeté à l'égard des revendications et tentatives de chantage de certains milieux, il n'aurait pas eu par la suite à multiplier les excuses et à annoncer la création de cette fondation. En voulant faire plaisir à l'étranger, le gouvernement rend un bien mauvais service à notre jeunesse dont l'avenir n'est pourtant guère rose. Encore heureux que la Suisse soit régie par un système de démocratie directe, si bien que le Conseil fédéral n'a pas pu de son propre chef verser cet argent à une obscure fondation.

Il est regrettable aussi qu'avec ce projet de fondation le Conseil fédéral attribue à l'Etat une nouvelle tâche politiquement plus que douteuse. En outre, les attributions annuelles de cet argent ouvrent la porte à de nouvelles tentatives de chantage sur la Suisse. Il est en effet à craindre que cette fondation ne suscite des convoitises telles qu'il faudra même un jour en augmenter les ressources. Qui plus est, cet argent échappe complètement au contrôle parlementaire.

Le projet de fondation a été soumis à une large consultation. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les réponses n'étaient guère enthousiastes. De plus, les milieux consultés n'ont pas manqué de multiplier les propositions sur la manière d'utiliser cet argent.

Face aux propositions claires et nettes de l'initiative L'or pour l'AVS, le Parlement a débattu des années durant pour tenter de mettre sur pied un contreprojet valable à l'initiative UDC. Diverses idées sur la manière de dépenser cet argent ont été débattues, de l'éducation à l'égalité entre hommes et femmes, en passant par le remboursement de la dette publique. Le contreprojet finalement arrêté verse les quelque 1300 tonnes d'or excédentaires dans un fonds dont le rendement serait, durant les 30 ans à venir, versé à parts égales à l'AVS, aux cantons et à la dite fondation Suisse solidaire.

L'or de la Banque nationale est sensiblement mieux investi dans la plus grande œuvre de solidarité de Suisse, l'AVS, que dans une fondation de prétendue solidarité dont on ne connaît toujours pas les objectifs exacts cinq années après son lancement. Les tâches de cette fondation ont été formulées de manière très générale pour tenter de faire plaisir à tout le monde et d'obtenir un maximum de soutien lors de la votation populaire. En fait, chacun ou presque peut espérer obtenir une petite part de l'or de la Banque nationale. Le cahier des charges de cette fondation ressemble au catalogue d'un vaste self-service. Il est facile à prévoir que la distribution des ressources de cette fondation - si elle voit le jour - suscitera en

permanence d'âpres marchandages.

L'initiative L'or pour l'AVS est la seule réponse raisonnable dans cette situation. Elle affecte les réserves d'or à une destination bien précise et les rend à son légitime propriétaire.

5e argument

"Il faut agir de manière responsable avec la fortune du peuple!"

L'initiative L'or pour l'AVS veille à ce que la fortune du peuple soit traitée de manière responsable. La modification constitutionnelle proposée sauvegarde la substance des réserves d'or excédentaires en versant ces réserves ou le revenu qui peut en être tiré au fonds AVS. C'est au Parlement qu'il appartiendra de décider des modalités.

En outre, la modification constitutionnelle suggérée par cette initiative règle une fois pour toutes le sort des réserves monétaires excédentaires. Elle coupe court aux longs et âpres marchandages sur la manière de dépenser cet argent. Les réserves monétaires excédentaires déclarées comme telles et séparées par la Banque nationale ou leur rendement appartiennent au fonds AVS.

Certains milieux souhaiteraient utiliser cet argent pour réduire la dette publique. Or, dans la pratique, ces remboursements seraient très vite compensés par de nouvelles dépenses. D'innombrables propositions visant toutes à accroître les charges, donc les dépenses, de l'Etat attendent dans le pipeline parlementaire. Il sera facile de dire que l'Etat a déjà été endetté plus lourdement dans le passé et que de nouvelles dépenses pourraient ainsi être faites sans risque. Ces pressions en faveur d'une augmentation des dépenses publiques seraient particulièrement fortes durant une éventuelle phase de récession. En outre, il faudrait augmenter la TVA pour financer l'AVS. La proposition d'utiliser l'or de la BNS pour réduire la dette publique entraînerait donc dans la réalité une augmentation de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale.

Si le peuple rejette les deux propositions (double non), le Parlement se retrouverait à nouveau devant une situation délicate. Il devrait édicter un nouvel arrêté concernant l'utilisation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale, car la Constitution fédérale ne dit rien à ce sujet. Ces marchandages recommenceraient donc à zéro.

Un double non provoque une situation incertaine et, à terme, une augmentation de la quote-part fiscale et de la quote-part de l'Etat. L'initiative L'or pour l'AVS, en revanche, contribue à consolider la plus importante institution sociale de Suisse, l'AVS. Elle est dans la droite ligne d'une politique qui consiste à lutter contre les augmentations des impôts.

6e argument

"L'indépendance de la Banque nationale est renforcée."

La position de la Banque nationale suisse ne subit aucun changement. L'initiative L'or pour l'AVS ne touche pas à l'indépendance de la BNS. Les organes de la Banque nationale suisse continueront de déterminer les réserves nécessaires à leur politique et à spécifier les réserves excédentaires (art. 28 ss. LBN, art. 99 al. 3 cst.). L'initiative l'Or pour l'AVS n'y change rien. La Banque nationale reste à l'abri des pressions politiques.

Avec la mise à jour de la Constitution fédérale, l'obligation de constituer des réserves monétaires suffisantes et l'indépendance de la Banque nationale suisse ont été érigées en principes équivalant à l'ancienne parité-or du franc suisse. L'objectif de ces principes est de sauvegarder la confiance du public dans la stabilité de la monnaie helvétique.

L'indépendance de la Banque nationale suisse se fonde sur l'article 99 al. 2 de la Constitution fédérale selon lequel "en sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays". L'article 99 al. 3 cst. stipule que "la Banque nationale constitue, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or". Dans son message sur la nouvelle Constitution fédérale, le Conseil fédéral relève que les réserves "servent à soutenir la confiance de la population dans l'argent public" (FF 1997).

L'article 99 al. 4 cst. fixe la clef de répartition (ordinaire) du bénéfice net de la Banque nationale: deux tiers au moins de ce bénéfice reviennent aux cantons. Les modalités de détail de la répartition sont réglées par la loi sur la banque nationale (art. 27 LBN).

Cette réglementation ne saurait cependant s'appliquer à la dissolution des réserves d'or qui ne sont plus nécessaires au titre de la politique monétaire. C'est précisément pour couper court aux interminables marchandages sur l'attribution des réserves excédentaires et pour rendre cette fortune à son légitime propriétaire, le peuple, que l'UDC a lancé son initiative L'or pour l'AVS: les réserves qui ne sont plus requises au titre de la politique monétaire ou leurs revenus doivent ainsi être versés au fonds de compensation AVS. Cette disposition comble une lacune constitutionnelle et renforce l'indépendance de la Banque nationale suisse.

L'initiative L'or pour l'AVS renforce l'indépendance de la Banque nationale suisse. Cette initiative règle une fois pour toutes la manière dont doivent être distribuées les réserves dont la BNS n'a plus besoin et met ainsi fin à d'interminables marchandages politiques sur la manière d'utiliser cet argent.

7e argument

"L'initiative L'or pour l'AVS est un double investissement en faveur de la jeunesse."

Le développement démographique impose à la population laborieuse une charge croissante par le biais des prélèvements sur les salaires et la hausse de la TVA. Les jeunes familles, notamment, souffrent d'une TVA élevée. Grâce à l'initiative L'or pour l'AVS, les éventuelles augmentations d'impôt seront aussi modérées que possible.

Lorsque l'AVS a été introduite il y a une cinquantaine d'années, on comptait un rentier AVS pour environ neuf actifs. Aujourd'hui, il n'y a plus que quatre actifs pour un retraité AVS et, dans trente ans, ils ne seront plus que deux qui devront financer ensemble une rente. Voilà des perspectives financières peu réjouissantes pour les jeunes qui entrent aujourd'hui dans la vie professionnelle. Les jeunes citoyennes et citoyens doivent s'attendre à une augmentation de la TVA d'un pour-cent tous les quatre ans pour l'AVS et l'AI. Mais ce n'est pas tout: les jeunes et les jeunes familles sont aujourd'hui de surcroît confrontés à des assurances sociales en difficulté, à des primes d'assurance-maladie en constante augmentation et à la progression de la dette publique.

Les jeunes et les moins jeunes profitent de l'initiative L'or pour l'AVS: d'une part, grâce à des prélèvements sur les salaires et hausses de TVA moins élevés, d'autre part, grâce à des rentes garanties. Les auteurs de l'initiative s'engagent ainsi clairement en faveur de la sauvegarde de la principale œuvre sociale de Suisse, l'AVS.

8e argument

"L'économie et, tout particulièrement, les PME profitent de l'initiative L'or pour l'AVS."

Exception faite de quelques grandes entreprises qui peuvent agir indépendamment sur le marché globalisé, l'économie suisse repose avant tout sur des produits de niche ainsi que sur des spécialités apportant une forte plus-value. De ce fait, de nombreuses personnes exerçant une activité lucrative chez nous sont des chefs d'entreprise indépendants et responsables qui ont besoin d'une marge de manœuvre maximale pour déployer leurs activités économiques. Pour que la Suisse continue d'attirer les entreprises, il faut veiller à ce que la densité des réglementations étatiques et les charges financières et administratives qui en découlent soient réduites. Une réglementation excessive fait perdre précisément aux PME les avantages dont elles ont besoin pour s'imposer: la capacité d'innover et la souplesse.

Les décennies écoulées ont été marquées par une augmentation constante des tâches de l'Etat. Cette évolution se manifeste notamment par une hausse considérable de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale qui ont progressé en

Suisse plus rapidement que dans les autres pays européens durant les dix dernières années. La Suisse a ainsi perdu un avantage essentiel dans la concurrence internationale. L'initiative L'or pour l'AVS empêche une augmentation supplémentaire de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale. De surcroît, cette initiative permet d'éviter que l'Etat se charge d'une tâche nouvelle et politiquement contestable, à savoir l'institution d'une fondation de solidarité.

Il faut en outre se rappeler que toute augmentation des impôts sur la consommation réduit le pouvoir d'achat de la population. Et quand les consommateurs achètent moins, le chiffre d'affaires des entreprises baisse, les bénéfices diminuent, la capacité innovatrice régresse et les emplois sont menacés. L'UDC s'est toujours engagée à ce que la population laborieuse soit aussi peu chargée que possible. Voilà la seule manière de récompenser l'esprit d'entreprise et la responsabilité individuelle.

4. Les effets de l'initiative l'or pour l'AVS d'un seul coup d'œil

Si les réserves d'or excédentaires sont versées au fonds AVS

- ... toute la population de la Suisse profite de cet or qui lui revient de droit.
- ... une contribution substantielle est apportée à la consolidation de l'AVS, la principale assurance sociale de Suisse.
- ... nous évitons une augmentation supplémentaire de la TVA.

L'initiative L'or pour l'AVS...

- ... est un double investissement pour la jeunesse: moins d'impôts et de prélèvements aujourd'hui, rente assurée demain.
- ... garantit que les réserves d'or excédentaires sont utilisées de manière responsable et que la substance de cette fortune est sauvegardée.
- ... ne touche pas à l'indépendance de la Banque nationale.
- ... empêche que les réserves d'or excédentaires soient versées à une fondation issue d'un chantage exercé sur la Suisse.

Soutenez notre campagne de votation par un don. Chaque franc compte!
30-408417-3

Oui à l'Initiative «l'or pour l'AVS»

Objectifs Texte d'initiative Argumentaire Exposes Presse Dates Contact Soutien

Exposes

Une initiative qui ouvre des perspectives à la jeunesse

Exposé de Simon Schenk, conseiller national UDC, Trubschachen (BE)

Consolider l'AVS avec les réserves d'or excédentaires

par Jacqueline Borboën, députée au Grand Conseil, Denges (VD)

L'initiative sur l'or décharge les jeunes contribuables et les familles

par Donat Schwyter, président Jeunes UDC Schwyz, Lachen (SZ)

Rendre au peuple ce qui appartient au peuple

par Christoph Blocher, conseiller national, Herrliberg (ZH)

Droits aux réserves de la Banque nationale suisse

Par Ulrich Gygi, directeur de l'Administration fédérale des finances

Les possibilités d'améliorer la gestion des réserves de la Banque nationale suisse

Par Hans Kaufmann, économiste en chef pour la Suisse de la Banque Julius Bär, Zurich

Niveau et signification des réserves monétaires de la Banque nationale suisse

Par Peter Klausner, directeur, Banque nationale suisse



Soutenez notre campagne de votation par un don. Chaque franc compte!

CCP: 30-408417-3

Oui à l'Initiative «l'or pour l'AVS»

Objectifs Texte d'initiative Argumentaire Exposes Presse Dates Contact Soutien

Exposes

Une initiative qui ouvre des perspectives à la jeunesse
Exposé de Simon Schenk, conseiller national UDC, Trubschachen (BE)

Assemblée des délégués de l'UDC du 24 avril 1999

Une initiative sur l'AVS qui ouvre des perspectives à la jeunesse - a priori un paradoxe. En y regardant de plus près, cependant, on constate que le lien entre les jeunes générations et ce projet d'initiative est bien réel.

Selon les explications qu'Ulrich Gygi, directeur de l'Administration fédérale des finances, et Peter Klauser, directeur auprès de la Banque nationale suisse, ont données à l'assemblée des délégués de l'UDC il y a un an à Aarau, la moitié des réserves d'or actuelles suffit à la défense de la monnaie suisse. Je pars du principe que cette affirmation est exacte et je renonce à la vérifier.

Même si la Suisse réduit de moitié ses réserves d'or, elle dispose encore de la couverture or de loin la plus importante de tous les pays industrialisés occidentaux. Renonçons donc à nous interroger sur la justesse de cette action. D'ailleurs, après l'acceptation - à une faible majorité - de la nouvelle constitution fédérale par le souverain suisse, plus rien ne s'oppose désormais à l'utilisation d'une partie des réserves d'or à d'autres fins qu'à la politique monétaire.

Partant de ce constat, la Suisse a la possibilité de vendre progressivement de l'or d'une valeur d'environ 18 milliards de francs, de placer cet argent le plus rentablement possible et d'utiliser le produit de ce capital à d'autres fins publiques.

Avec son projet de fondation Suisse solidaire, le Conseil fédéral a déjà lancé une proposition sur la manière d'utiliser une partie de cet argent. Toutefois, cette idée ne présente guère de perspectives d'avenir pour la jeunesse. Je crains même que la fondation Suisse solidaire ne pose de gros problèmes aux générations à venir.

Je crains que les moyens de cette fondation ne s'épuisent rapidement et qu'on ne vienne réclamer constamment de nouveaux fonds. Là encore, les générations à venir pourront nous reprocher d'avoir créé un nouveau tonneau sans fond. Cette fondation va forcément susciter d'autres revendications qu'il sera difficile de refuser. Nous n'avons pas le droit de jouer les apprentis sorciers aujourd'hui.

Si d'emblée les plus hautes autorités suisses s'était opposées avec fermeté aux exigences et tentatives de chantage toutes sortes venant des quatre coins du monde, il n'aurait pas été nécessaire de chercher à se justifier et à s'excuser en proposant



la fondation Suisse solidaire. Si d'emblée on avait soutenu des gens résolus comme le conseiller fédéral Delamuraz et l'ambassadeur Jagmetti au lieu d'approuver religieusement les milieux - suisses et étrangers - qui salissaient la Suisse, on aurait économisé beaucoup d'argent et de temps.

Avec cette initiative, nous proposons un moyen de placer utilement les fonds provenant des réserves d'or de la BNS. Tout l'or disponible doit profiter au fonds de l'AVS.

Si nous atteignons cet objectif, nous aurons accompli un acte économique et social de première importance.

Avec cette initiative, nous exprimons aussi clairement notre souci de sauvegarder la plus importante institution sociale de Suisse en lui offrant une solide base financière. Les milieux qui méconnaissent les problèmes financiers et structurels de l'AVS sont à côté de la réalité. Même si les générations d'aujourd'hui bénéficient en général d'une prospérité économique plus grande que les précédentes, il faut savoir aussi que la rente AVS constitue la base vitale pour une forte proportion de gens.

A en croire les rapports IDA-Fiso, l'avenir de l'AVS n'est pas rose. S'il faut tous les quatre ans consacrer un pour-cent de TVA supplémentaire à cette institution, celle-ci ne jouit pas d'une aussi bonne santé que le prétend la conseillère fédérale Ruth Dreifuss. Voilà en tous cas des perspectives guère encourageantes pour des jeunes de vingt ans qui entrent dans le monde du travail.

Pour éviter de couper trop fortement dans les prestations de l'AVS, il faut absolument trouver de nouvelles ressources à l'AVS. Or, cela ne peut pas se faire exclusivement par des prélèvements sur les salaires et des hausses de la TVA. Grâce aux réserves d'or excédentaires de la BNS, nous avons la chance unique d'apporter quelque

18 milliards de francs à l'AVS, un montant avec lequel on avait pas compté jusqu'ici. Cet argent peut ainsi être investi utilement sans que quiconque n'en pâtisse. Voilà une occasion qui ne se renouvellera pas de sitôt.

Sur un point nous sommes d'accord: les prélèvements sur les salaires, la hausse de la TVA et d'autres ressources de ce genre constituent une charge plus importante pour les jeunes générations que pour celles qui atteignent bientôt l'âge de la retraite. Voilà justement pourquoi cette initiative est intéressante pour la relève. Nous devons saisir chaque occasion de préserver les jeunes de nouveaux impôts et de nouvelles taxes.

Les problèmes financiers de l'AVS iront en s'aggravant, car la proportion de rentiers ne cesse d'augmenter. Inversement, le nombre de cotisants est en baisse constante. Au début de l'AVS, on comptait un rentier pour neuf cotisants. Cette proportion change constamment au point qu'en l'an 2040, il n'y aura plus que 2,5 personnes en âge de travailler pour "financer" un rentier AVS.

Les jeunes générations auront donc de toute manière fort à faire pour régler les problèmes financiers de l'AVS. Pas plus que nous, ils ne trouveront une recette miracle pour assainir l'AVS, à moins de tailler rigoureusement dans les prestations. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'atténuer les problèmes posés par l'évolution démographique. Agir socialement, ce n'est pas seulement distribuer de l'argent, mais c'est aussi et même surtout veiller à ce qu'il y ait de l'argent à distribuer.

Je suis évidemment conscient qu'on ne résoudra pas tous les problèmes de l'AVS avec l'or de la Banque nationale. Cependant, nous proposons un pas dans la bonne direction. Je rejette en tous cas l'argument selon lequel ce montant est trop faible pour être utile. De toute manière, c'est mieux que rien. Et si, de surcroît, on parvient à gérer efficacement les fonds de l'AVS, cet argent sera bien plus qu'une goutte d'eau dans la mer. Les générations à venir nous en serons certainement reconnaissantes.

Un jeune qui entre aujourd'hui dans le monde du travail sait qu'il va payer durant environ 45 ans des cotisations et des pour-cent de TVA pour l'AVS. Mais si en plus il doit prévoir tous les quatre ans une hausse de la TVA pour financer sa rente vieillesse, il pourrait se décourager. Compte tenu de l'augmentation constante de l'espérance de vie, un jeune d'aujourd'hui doit pouvoir compter sur une rente AVS durant vingt ans et plus. Comment lui demander un effort financier supplémentaire s'il n'a pas la garantie de toucher le fruit de ses efforts?

Je suis d'accord que la formation et le perfectionnement de la jeunesse constituent la meilleure des préventions vieillesse. Mais il serait maladroit de disperser l'argent disponible grâce aux réserves d'or de la BNS. Un peu d'argent pour la fondation Suisse solidaire, un peu d'argent pour la formation, un peu d'argent pour le fonds AVS, voilà une manière de faire qui ne serait finalement utile à personne.

La fondation Suisse solidaire et un éventuel fonds de formation n'existent pas aujourd'hui. Leur mise en place et leur entretien coûteraient cher sans qu'il n'y ait une garantie que ces fonds soient réellement utiles. De plus, de telles institutions susciteraient inévitablement de nouvelles convoitises et exigeraient un appareil administratif complexe et onéreux. Il est économiquement et socialement plus raisonnable de cibler l'affectation de l'or de la BNS et d'en faire profiter intégralement le fonds de l'AVS. Les jeunes générations en profiteront doublement: d'une part, en évitant une trop forte hausse de leurs cotisations et contributions, d'autre part, en ayant une garantie supplémentaire de toucher un jour leur rente.

retour

Soutenez notre campagne de votation par un don. Chaque franc compte!
CCP: 30-408417-3

Oul à l'Initiative «l'or pour l'AVS»

Objectifs Texte d'initiative Argumentaire Exposes Presse Dates Contact Soutien

Exposes

Consolider l'AVS avec les réserves d'or excédentaires

par Jacqueline Borboën, députée au Grand Conseil, Denges (VD)

Assemblée des délégués UDC du 6 avril 2002 à Brigue (VS)

Selon l'article 99 de la nouvelle Constitution fédérale, deux tiers au moins du bénéfice net de la Banque nationale reviennent aux cantons. En d'autres termes, le bénéfice ordinaire est attribué, selon une certaine clef de répartition, aux actionnaires privés (quasiment 0), à la Confédération (1/3) et aux cantons (2/3). En revanche, il n'existe pas de disposition constitutionnelle régissant la répartition des "réserves extraordinaires" ou des bénéfices extraordinaires dont la Banque nationale suisse (BNS) n'a plus besoin pour mener sa politique monétaire. Il est nécessaire de différencier le bénéfice net ordinaire de la BNS et les réserves extraordinaires ou bénéfice extraordinaire de la BNS. C'est concernant l'attribution de ce bénéfice extraordinaire que l'UDC a lancé son initiative sur l'or qui contribue à la consolidation de l'AVS.

La disposition constitutionnelle de l'UDC détermine une fois pour toutes l'affectation des réserves d'or excédentaires de la BNS et met fin aux convoitises et âpres tractations des politiciens qui adorent de toute manière dépenser l'argent public. Les réserves excédentaires et déclarées comme telles par la Banque nationale (les réserves d'or en constituent une partie) appartiennent à la population suisse et doivent donc être utilisées de manière à ce qu'un maximum de personnes en profitent.

Dans ces longues discussions politiques sur l'utilisation des réserves d'or excédentaires, les cantons, alléchés par ces perspectives dorées, se sont donc prononcés pour le contre-projet. Concrètement, ils réclament 1/3 du produit des réserves d'or excédentaires, ce qui est une réaction humaine, je dirais. L'UDC pourrait soutenir cette idée si les cantons se servaient de cet argent pour réduire leur charge fiscale. Ainsi, nous atteindrions le même objectif qu'avec l'initiative sur l'or, car tout le monde profiterait en fin de compte d'une baisse des impôts.

Nous tous avons pu faire l'expérience ces dernières années de la prodigalité des élus politiques lorsqu'ils croient pouvoir disposer de fonds publics qui ne sont pas affectés par avance. La distribution de ces réserves d'or de la BNS aux cantons entraînerait des discussions sans fin dans les parlements cantonaux sur la manière de les dépenser. Les propositions se multiplieraient et certaines seraient sans doute réalisées: la création des assurances-maternité cantonales, des projets culturels de prestige, en passant par des mesures coûteuses de régulation du trafic, des réseaux de crèches pour enfants, des prestations sociales supplémentaires, des médiateurs et autres services de conseil. Or, la réalisation de ces projets serait doublement problématique:



1. seule une partie de la population profiterait de cet argent qui appartient à tous;
2. l'augmentation des dépenses cantonales accroîtrait la quote-part de l'Etat.

Le développement des activités de l'Etat de ces dernières années montre qu'il est illusoire de croire que les cantons utiliseraient cette rentrée supplémentaire pour baisser les impôts ou pour réduire la dette.

En tant que représentante d'un canton, je soutiens donc l'initiative UDC sur l'or. La consolidation de la principale œuvre sociale de Suisse, l'AVS, est une tâche prioritaire. L'AVS repose essentiellement sur la solidarité, si bien que la fondation Suisse solidaire n'est pas nécessaire. L'avenir de l'AVS est fort incertain, car les dépenses de cette assurance croissent plus vite que les recettes.

L'initiative sur l'or ne garantit pas à elle seule de couvrir les déficits de l'AVS. Toutefois, elle permet de repousser jusqu'à 2012 au moins l'augmentation de la TVA proposée par le Conseil national. En effet, les discussions parlementaires portaient jusqu'ici presque exclusivement sur l'augmentation de la TVA lorsqu'il s'agissait d'assurer le financement de l'AVS.

Un niveau d'impôt raisonnable est aussi un gage de la bonne volonté des contribuables, ce qui est très important pour les cantons.

En considérant la provenance du financement actuel de l'AVS, on obtient les indications suivantes :

Cotisations employeurs/salariés	71.1 %
Confédération	15.8 %
Cantons	3.5 %
Taxe sur la valeur ajoutée	6.4 %
Impôt sur les casinos	0.1 %
Intérêts sur le capital	3.1 %

Conformément à l'article 103 de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS), les contributions des pouvoirs publics se montent à 20% des dépenses annuelles de l'assurance. La part de la Confédération est de 16,36%, celle des cantons de 3,64%. La Constitution laisse cependant une marge de manœuvre plus importante. Ainsi, selon art. 112 al. 4 cst., les prestations de la Confédération et des cantons en faveur de l'assurance-vieillesse et survivants et l'assurance-invalidité peuvent représenter au maximum la moitié des dépenses de ces assurances. Légalement et constitutionnellement, il serait possible d'accroître la part des cantons aux charges. Il ne faudrait cependant pas en venir là. Voilà pourquoi notre initiative propose d'utiliser l'or de la BNS conformément à la Constitution et de manière à ce que toute la population de la Suisse en profite.

L'or de la BNS appartient au peuple. Chaque habitant de ce pays profite de l'AVS et d'un niveau fiscal raisonnable. Je vous demande donc de faire campagne pour convaincre le souverain d'accepter l'initiative UDC sur l'or.

retour

Soutenez notre campagne de votation par un don. Chaque franc
compte!
CCP: 30-408417-3

Oui à l'Initiative «l'or pour l'AVS»

Objectifs Texte d'initiative Argumentaire Exposes Presse Dates Contact Soutien

Exposes

L'initiative sur l'or décharge les jeunes contribuables et les familles
par Donat Schwyter, président Jeunes UDC Schwyz, Lachen (SZ)

Assemblée des délégués UDC Suisse du 6 avril 2002 à Brigue (VS)

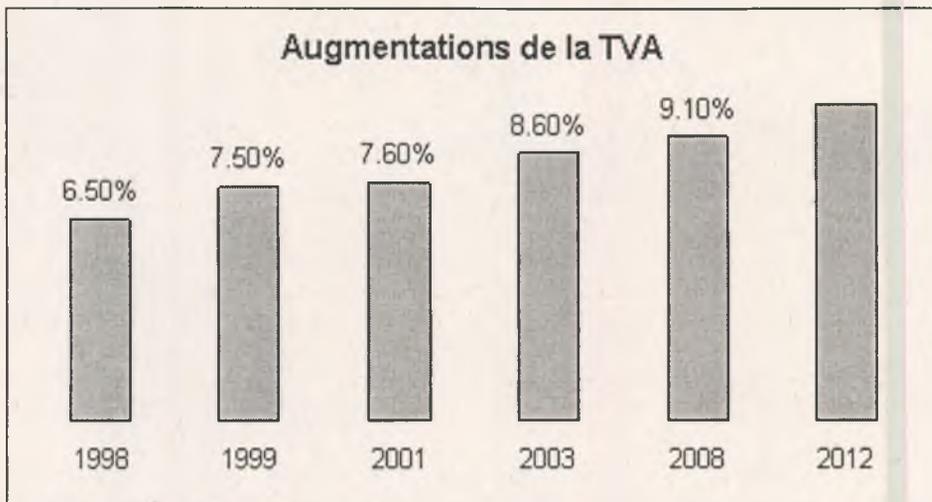
L'initiative UDC sur l'or permet aussi à nous, jeunes contribuables et familles, de profiter des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale. Voilà pourquoi les Jeunes UDC ont soutenu d'emblée cette initiative en récoltant un grand nombre de signatures. Christoph Blocher, conseiller national, et Jacqueline Borboën, députée au Grand Conseil vaudois, ont parfaitement décrit les conséquences d'un rejet de cette initiative: au lieu d'être versés à la plus grande œuvre de solidarité de Suisse, l'AVS, ces fonds reviendraient soit à une fondation de solidarité dont les objectifs sont toujours aussi vagues malgré plusieurs années de débat, soit aux cantons qui - en cas de double non - pourraient donc joyeusement augmenter leurs dépenses grâce aux intérêts de ces réserves. Dans les deux cas, les contribuables paieraient la facture finale et les jeunes seraient les principaux perdants.

1. La situation de l'AVS est loin d'être rose. Divers scénarios annoncent qu'il faudra augmenter d'un pour-cent tous les quatre ans environ la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour garantir cette œuvre sociale. En 1950, le rapport entre la population en âge d'exercer une activité lucrative (20 à 64 ans) et les rentiers AVS était de 6:1. L'an passé, il était de 4:1 et, jusqu'en 2040, ce quotient de vieillissement devrait tomber à 2:1. En 2040, je serai rentier AVS depuis deux ans. A moins que la caisse de l'AVS ne soit déjà vide.

2. Je crains en outre que certains milieux politiques ne se gêneront pas de demander bientôt une augmentation des ressources de la Fondation Suisse solidaire si celle-ci devait voir le jour. Nous, les jeunes, nous ne sommes pas prêts à accepter que des milliards soient gaspillés dans une telle fondation alors que l'AVS va à la ruine faute de moyens. Voilà donc une charge supplémentaire qui nous serait imposée à côté des autres œuvres sociales en difficulté financière et de l'énorme dette publique.

3. La jeune population exerçant une activité lucrative est de plus en plus mise à contribution par des prélèvements salariaux et des pourcent de TVA en raison du développement démographique de notre société. Grâce à l'initiative sur l'or, ces charges peuvent être réduites. Il faut rappeler à ce propos que la 11e révision de l'AVS prévoit une augmentation de la TVA de 1,5% pour garantir l'AVS jusqu'en 2017.

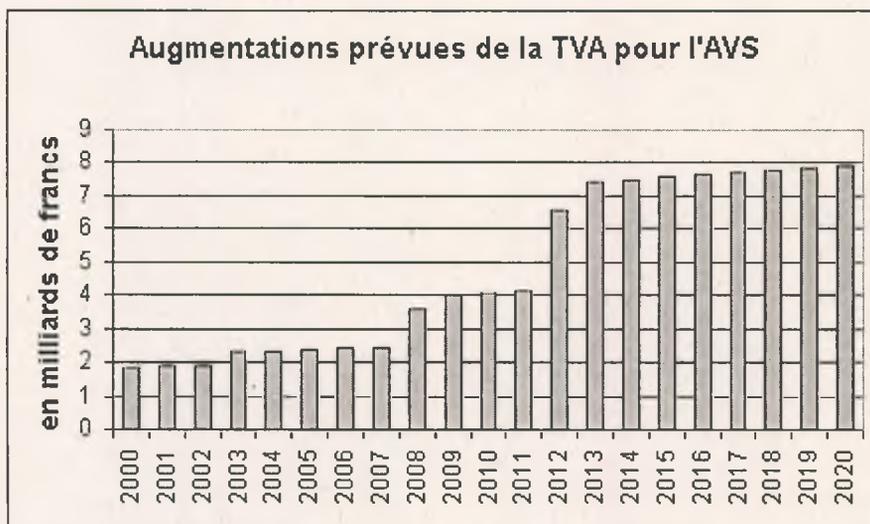




Source: Statistique de l'AVS 2001

La 4e révision de l'AI actuellement en débat au parlement prévoit une augmentation de 1% de la TVA pour garantir l'assurance-invalidité.

A elle seule, l'augmentation prévue de 1,5% de la TVA correspond, au cas où l'initiative sur l'or est rejetée, à un volume d'impôts supplémentaires de 50 milliards de francs en chiffres absolus, soit la totalité des dépenses inscrites au budget de la Confédération pour 2002.



Source: Office fédéral des assurances sociales

Il faut rappeler à ce propos que chaque augmentation de l'impôt sur la valeur ajoutée entraîne une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs. La hausse de la TVA se répercute notamment sur les prix des boissons dans les restaurants ainsi que sur le prix des produits alimentaires en général. En moyenne, chaque famille suisse dépense environ 50'000 francs par an pour des biens de consommation. Une augmentation de 0,5% de la TVA entraîne une hausse de la charge fiscale, donc des dépenses, de 250 francs par ménage et par an. Chez moi à Lachen dans le canton de Schwyz, un montant de 250 francs me permet de payer la prime d'assurance-maladie de notre plus jeune fils pendant presque six mois. Autre exemple: si une jeune famille construit une maison, donc si elle investit 500'000 francs, son projet lui coûtera 2500 francs de plus si la TVA augmente de 0,5%. Or, on ne cesse de discuter en politique d'une baisse des impôts grevant les familles. Grâce à l'initiative UDC sur l'or, la hausse de la TVA peut être modérée, si bien qu'il reste aux familles davantage pour vivre. Une moindre charge fiscale permet aussi aux entreprises d'investir davantage et de garantir les emplois. L'UDC s'est toujours battue pour que la population exerçant une activité lucrative

paie moins d'impôts. Voilà d'ailleurs la seule manière d'honorer et d'encourager l'esprit d'entreprise et la responsabilité individuelle.

4. Chaque contribution supplémentaire à l'AVS signifie pour les jeunes qu'ils auront non seulement à financer toute leur vie durant cette œuvre sociale, mais qu'ils pourront aussi un jour en profiter sous la forme d'une rente. Aidez-nous à assurer l'avenir de la jeunesse.

Nous, les jeunes et les jeunes familles - j'ai moi-même deux fils -, nous nous battons de toutes nos forces pour que l'initiative sur l'or soit acceptée par le peuple. Je vous prie de penser à nous quand vous adopterez votre mot d'ordre.

retour

Soutenez notre campagne de votation par un don. Chaque franc compte!
CCP: 30-408417-3

Oui à l'Initiative «l'ôr pour l'AVS»

Objectifs Texte d'Initiative Argumentaire Exposes Presse Dates Contact Soutien

Exposes

Rendre au peuple ce qui appartient au peuple

par Christoph Blocher, conseiller national, Herrliberg (ZH)

Assemblée des délégués UDC du 6 avril 2002 à Brigue (VS)

Pourquoi avons-nous tout à coup trop d'ôr?

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale, la parité-ôr du franc suisse a été levée. La plupart des banques centrales des nations industrialisées du monde occidental, les Etats-Unis notamment, en ont fait autant. En outre, la commission d'experts "Réforme de la constitution monétaire" a constaté en 1996 que les réserves de la Banque nationale suisse dépassaient de quelque 20 milliards de francs le montant requis. Il s'agirait de la moitié environ des 2600 tonnes d'ôr que la BNS garde comme réserve monétaire. La Banque nationale a décidé par la suite que ces réserves n'étaient plus nécessaires à sa politique monétaire et qu'elles pouvaient donc, sur la base d'une réglementation spéciale mise en place par le législateur fédéral, être versées à un ou des tiers.

Par la suite, le Conseil fédéral a affirmé que ces réserves inemployées n'étaient pas soumises à l'habituelle clef de répartition des bénéfices de la BNS (2/3 aux cantons, 1/3 à la Confédération) et que l'attribution de cette somme devait donc être définie par le législateur.

Fortune du peuple

C'est un fait incontestable qu'admet d'ailleurs aussi le Conseil fédéral: ces réserves appartiennent au peuple suisse. "Il s'agit de la fortune du peuple", a dit le conseiller fédéral Kaspar Villiger. Ces réserves ont en effet été réalisées grâce au transfert à la BNS du monopole d'émettre des billets de banque, chaque citoyen renonçant de ce fait à émettre lui-même des billets pour en tirer des bénéfices.

Comment ces réserves doivent-elles être rendues à leur propriétaire?

De l'argent qui ne nous appartient pas doit être rendu à son propriétaire. Parmi toutes les possibilités de rendre au peuple les réserves excédentaires de la BNS (distribution directe aux citoyens, réduction de la dette, abaissement des impôts), le versement de ce montant au fonds AVS est la solution la meilleure et la plus équitable. Le Conseil fédéral, en revanche, veut en verser un tiers à la fondation Suisse solidaire, un tiers à l'AVS et un tiers aux cantons. La fondation Suisse solidaire avait été proposée par le Conseil fédéral sous la pression de milieux américains. Ces derniers avaient exercé un chantage sur la Suisse - et notamment sur les banques suisses - en raison de fautes prétendument commises durant la Deuxième guerre mondiale.

Verser les réserves excédentaires à l'AVS

Le 10 août 1999, l'UDC a lancé une initiative populaire fédérale



libellée de la manière suivante:

"Les réserves monétaires de la Banque nationale qui ne sont plus requises au titre de la politique monétaire ou les revenus qui en sont tirés sont transférés au fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants. La loi règle les modalités."

Pour la majorité de la population, la rente AVS garantit aujourd'hui encore l'existence économique après le départ à la retraite. On connaît les problèmes que l'AVS rencontrera à l'avenir. Dans son concept de financement de l'AVS, l'UDC relève que l'AVS est garantie sans réduction des prestations et - du moins jusqu'en 2012 - sans augmentation de la TVA ainsi que sans prélèvement supplémentaire sur les salaires à condition que le produit des réserves dont la Banque nationale suisse n'a plus besoin revienne au fonds AVS. L'initiative sur l'or réalise de manière presque idéale ces objectifs:

" toute la population de la Suisse profite de cet or qui lui revient de droit (rendre au peuple ce qui lui appartient);

" l'initiative sur l'or contribue à consolider l'AVS, la principale assurance sociale de Suisse;

" le produit de ces vingt milliards de francs a un double effet utile: les jeunes comme les vieux paient moins de TVA; les jeunes comme les vieux peuvent compter sur une rente reposant sur une base plus sûre;

" les réserves d'or excédentaires ne pourront pas être versées à une fondation issue d'un chantage exercé sur la Suisse.

Les arguments des opposants

On reproche à l'initiative sur l'or d'empêcher la Fondation Suisse solidaire. Or, c'est à l'urne que le peuple décidera s'il veut utiliser les réserves excédentaires d'or pour consolider l'AVS ou s'il veut en faire profiter une fondation inutile, douteuse et même dangereuse. La réponse à cette question ne paraît pas trop difficile. Pour vous en convaincre, je vous invite à lire attentivement le texte qui définit les objectifs de la Fondation. On a l'impression de consulter la carte de menu d'un gigantesque self-service!

Un autre argument de mauvaise foi consiste à dire que cette initiative entraîne la disparition à long terme des réserves d'or excédentaires de quelque 20 milliards de francs. C'est ignorer délibérément le texte de l'initiative sur l'or qui évoque expressément "Les réserves monétaires de la Banque nationale qui ne sont plus requises au titre de la politique monétaire ou les revenus qui en sont tirés..." Il appartient donc au législateur fédéral de décider s'il veut utiliser les réserves ou leur rendement.

Cette initiative affecte l'indépendance de la Banque nationale, affirment de manière tout aussi insensée les opposants à ce projet. En réalité, cette initiative ne touche absolument pas la répartition actuelle des compétences. Les mêmes autorités qui définissent aujourd'hui le montant des réserves nécessaires à la politique monétaire continueront de le faire. En fait, c'est à la Banque nationale qu'il appartient de fixer ce montant. L'initiative n'y change rien. Elle ne touche pas à l'indépendance de la Banque nationale.

Ces réserves sont trop faibles pour être utiles à l'AVS, affirment encore les défenseurs de la Fondation Suisse solidaire. Reste alors à se demander pourquoi leur contreprojet n'attribue qu'un tiers des réserves à l'AVS alors que trois fois plus ne serait même pas suffisant? L'initiative sur l'or vise à verser un montant trois fois plus important au fonds AVS qui en a bien besoin.

Certains milieux souhaiteraient utiliser les réserves excédentaires pour réduire la dette publique. Dans la pratique, cependant, l'abaissement de la dette encouragerait l'Etat à augmenter ses dépenses, donc à accroître à nouveau sa dette. En outre, il faudrait augmenter la TVA pour garantir l'AVS. La réduction de la dette publique avec les réserves de la BNS conduirait donc en fait à une sensible augmentation de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale.

[retour](#)

Soutenez notre campagne de votation par un don. Chaque franc compte!
CCP: 30-408417-3

Oui à l'Initiative «l'ôr pour l'AVS»

Objectifs Texte d'initiative Argumentaire Exposes Presse Datas Contact Soutien

Exposes

Droits aux réserves de la Banque nationale suisse

Par Ulrich Gygi, directeur de l'Administration fédérale des finances

Assemblée des délégués de l'UDC du 30 mai 1998 à Aarau

Monsieur Kaufmann vous ayant décrit les manières de gérer les réserves de la Banque nationale suisse (BNS), je me permets à mon tour d'expliquer qui, le cas échéant, devrait profiter de cette gestion ou plutôt qui a droit aux réserves de la BNS et à leur rendement. Je commencerai en analysant l'histoire de la constitution de ces réserves, puis je viendrai à ceux qui ont le droit de disposer des réserves de la BNS. Enfin, je commenterai les différents projets qui pourraient être financés par les réserves de la BNS en évoquant plus particulièrement la fondation Suisse solidaire.



Monopole des billets de banque et réserves de la BNS

L'émission de billets de banque est un commerce lucratif. Le prix de l'impression étant largement en dessous de la valeur nominale d'un billet, même en prenant les mesures de sécurité les plus sophistiquées, la presse à billets permet de dégager des bénéfices notables, les dits "rendements Seigniorage". Pour éviter que les gouvernements ne se servent de la planche à billets pour financer les budgets publics, le monopole des billets de banque est attribué dans de nombreux pays à des banques centrales indépendantes. En Suisse, la BNS est compétente depuis le début du siècle pour le règlement de la circulation des billets de banque. Il n'en a pas toujours été ainsi. Les billets de banque prenant de plus en plus la place des monnaies en argent et en or, les instituts d'émissions ont poussé comme champignons après la pluie depuis la deuxième moitié du 19e siècle. En 1850, on comptait 19 banques d'émission, puis 28 en 1870 qui toutes émettaient leurs propres billets de banque. Cette multiplicité des billets de banque a fini par poser de gros problèmes. Aussi, la révision de la constitution fédérale de 1891 a-t-elle donné à la Confédération le droit exclusif d'émettre des billets, droit transféré en 1907 à la banque centrale suisse nouvellement créée. But de l'opération: assurer qu'une seule sorte de billets de banque circule en Suisse. Cette simplification du trafic des paiements étaient évidemment utile et judicieuse. Reste que les cantons, principaux exploitants des précédents instituts d'émission, y ont perdu une substantielle source de revenu. Pour que les cantons acceptent néanmoins de créer un monopole fédéral, il a fallu les faire participer au bénéfice de la BNS sur la base de dispositions constitutionnelles encore en vigueur aujourd'hui. Outre une indemnité calculée par habitant (actuellement 80 ct.), les cantons perçoivent les deux tiers des bénéfices de la BNS. La part des bénéfices non distribuées permet à la BNS de constituer les réserves monétaires dont elle

a besoin.

Qui dispose des réserves de la BNS?

Une analyse historique démontre que les réserves de la BNS doivent être considérées comme une fortune publique. En attribuant le monopole des billets de banque à la banque centrale, chaque citoyen de ce pays a renoncé à la possibilité de créer son propre institut d'émission et d'encaisser des rendements "Seigniorage" grâce à la presse à billets. Le rendement du monopole - ou plutôt les réserves monétaires qui en résultent - n'appartiennent donc pas véritablement à l'institution chargée de l'émission des billets de banque, mais bien au peuple. En répondant à la question qui a le droit de disposer des réserves de la BNS, il faut donc clairement distinguer entre les réserves dont la BNS a besoin pour assumer ses tâches monétaires et celles dont elle n'a pas besoin à cet effet.

Réserves nécessaires à la politique monétaire

Je commencerai par les réserves nécessaires à la politique monétaire. Monsieur Klauser vient de vous indiquer le niveau que ces réserves devraient avoir. Outre les réserves de devises non garanties - environ 40 milliards de francs fin 1997 - la moitié de l'or stocké devrait suffire à cet effet. Ces réserves devant être disponibles en permanence pour permettre des interventions de politique monétaire, il n'est pas possible de les engager à d'autres fins. Même si en fin de compte ces réserves font partie de la fortune du peuple, la BNS en a besoin pour assurer son action. Elle les gère certes de la manière la plus rentable possible, mais elle doit orienter sa politique de placement en fonction de critères monétaristes comme, par exemple, une forte liquidité. Le rendement passe donc après la politique monétaire.

Les rendements réalisés sur ces réserves sont versés aux cantons et à la Confédération dans la mesure où ils ne sont pas nécessaires à la constitution de provisions. La nouvelle convention sur la répartition des bénéfices dont ont convenu le mois passé la BNS et le DFF prévoit le versement de 1,5 milliard de francs par an (1 milliard pour les cantons, 0,5 milliard pour la Confédération) pour les cinq années à venir. Ce montant a été déterminé sur la base des prévisions de rendement et des écarts entre le niveau visé et le niveau effectif des réserves monétaires de la BNS. En vertu de cette convention, le niveau visé des réserves monétaires nécessaires à l'action de la BNS progresse parallèlement au PNB nominal.

La situation est quelque peu différente pour une partie des réserves d'or de la Banque nationale.

Réserves qui ne sont plus nécessaires à la suite de la suppression de l'attachement du franc à l'or

La suppression de l'attachement du franc à l'or prévue dans le projet de révision constitutionnelle génère un bénéfice spécial et unique pour la BNS. Comme vous le savez, la situation légale actuelle restreint fortement l'utilisation de l'or qui est considéré comme une "authentique" réserve monétaire. La Banque

nationale ne pourrait vendre de l'or que largement en dessous du prix actuel du marché et elle doit d'ailleurs comptabiliser le métal jaune à cette même parité extrêmement basse. La réforme constitutionnelle envisagée redonne à l'or son "vrai" rôle de réserve monétaire puisque l'or pourra être apprécié au cours du marché. Ainsi, la BNS disposera de plus de réserves qu'elle n'en a besoin pour mener sa politique monétaire. Monsieur Klausner vous a expliqué que la BNS avait besoin, en plus de ses réserves de devises, d'environ la moitié du stock d'or actuel, soit environ 1300 tonnes. Le reste n'est pas nécessaire à sa politique monétaire. Il sera donc possible de vendre progressivement 1300 tonnes d'or dont la valeur est d'environ 18 milliards de francs au cours de 14'000 fr./kg. Le produit de cette vente est à disposition pour d'autres fins publiques. Diverses utilisations sont envisageables.

Que faire des réserves excédentaires?

On comprend que les idées sur l'utilisation des réserves monétaires excédentaires ne manquent pas.

La solution la plus simple, à première vue, consisterait à verser les réserves excédentaires à la Confédération et aux cantons. Cela pourrait se faire dans le cadre de la convention actuelle sur le versement des bénéfices de la BNS. Les versements annuels seraient augmentés en conséquence, de sorte que les réserves excédentaires seraient complètement distribuées en l'espace cinq ans. Cette possibilité paraît cependant peu judicieuse, car le produit des réserves d'or serait sans doute absorbé en majeure partie par des dépenses supplémentaires pour, par exemple, les NLFA, l'AVS/AI, l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, etc. Qui s'en servirait pour rembourser des dettes? Or, ces réserves de la BNS ont été constituées au fil de nombreuses années du fait que les générations précédentes ont renoncé à prélever une part plus élevée aux bénéfices. Il ne serait pas acceptable que cette épargne publique soit liquidée en une action unique. De plus, ces recettes supplémentaires inespérées donneraient de faux espoirs sur le plan de la politique fiscale. La discipline en matière de dépenses en souffrirait et tous les efforts d'économie faits actuellement seraient torpillés.

La proposition d'engager ces fonds dans l'assainissement de l'AVS relève du même raisonnement. Cette action dissimulerait le fond du problème en atténuant les difficultés pendant une certaine période seulement. Or, pour assainir durablement nos assurances sociales, nous devons procéder à des réformes en profondeur. Les problèmes à venir de l'AVS/AI ne peuvent être résolus par les réserves de la BNS. Prenons un exemple: les réserves d'or sont vendues dès l'an 2002 par tranches d'un milliard par an pour ne pas faire chuter le cours de l'or. Le produit de cette vente serait placé avec un rendement annuel net de 4%. Si on se contente d'utiliser les intérêts pour le financement de l'AVS, on disposerait dès l'an 2017 (aux prix de 1998) d'un rendement annuel d'un peu plus de 400 millions de francs. Cette somme correspond tout juste à 0,18% de TVA. En 2010, année pour laquelle le rapport IDA-FiSo prévoit des besoins supplémentaires de l'AVS équivalents à 2,5% de TVA, le produit du capital prélevé sur les bénéfices de la BNS correspond à peine à un dixième de pour-cent de TVA. Si on utilisait non seulement les intérêts, mais la totalité du produit de la vente de l'or pour l'AVS, on obtiendrait évidemment des contributions plus élevées. Néanmoins, les réserves d'or ne représenteront en l'an 2010 que 0,31% de TVA alors que l'AVS

aura besoin de 2,5% de TVA supplémentaires. Et en l'an 2018, ces réserves seront épuisées. Ces chiffres montrent de toute évidence que le produit des réserves d'or de la BNS n'influencerait que faiblement l'évolution du déficit de l'AVS.

En analysant les différentes possibilités d'utilisation des réserves d'or de la BNS, il faut toujours se laisser guider par le principe suivant: la substance de la fortune doit être conservée et rester à disposition des générations à venir. On ne doit dépenser que le rendement de cette fortune.

Un autre possibilité - bien accueillie par les économistes - consisterait à utiliser ces ressources pour rembourser la dette publique. La sauvegarde de la substance serait ainsi également assurée dans le sens large du terme puisque le rendement de la fortune se traduirait par une réduction de la charge de la dette. Mais pour qu'on puisse réellement parler de conservation de la substance, il faudrait aussi que l'endettement ne progresse plus. Or, voilà justement le problème de cette variante: dès que la dette pèse moins lourd sur les finances publiques, la volonté d'économiser baisse et les pressions visant à étendre les prestations de l'Etat augmentent. Donc, là encore, on risque de voir s'évaporer les effets de ce capital en une action unique.

Partant de ce raisonnement, le Conseil fédéral a décidé d'utiliser ces réserves de la manière suivante: l'or excédentaire est utilisé pour des placements plus productifs et reste propriété de la BNS, à l'exception de 7 milliards qui servent de capital de base à la fondation de solidarité proposée par le Conseil fédéral. La fortune restant à la BNS et n'étant pas nécessaire à la politique monétaire doit être désignée comme un fortune spéciale et gérée de manière performante. Cette tâche serait confiée à des gérants de fortune externes, cela pour éviter des conflits d'intérêts au sein de la BNS en tant que banque monétaire et gérante de fortune.

Fondation Suisse solidaire

Comme je viens de la dire, de l'or pour une valeur de sept milliards de francs - mais au maximum 500 tonnes - serait engagé dans la fondation Suisse solidaire. Permettez-moi d'évoquer brièvement cette idée de solidarité.

Le capital de cette fondation est géré par la fondation, c'est-à-dire par des gérants de fortune professionnels. Seul le rendement de cette gestion, soit environ 350 millions de francs par an, sert au financement des activités de la fondation. La valeur réelle de la fortune de la fondation est, en revanche, sauvegardée et revient à la BNS en cas de dissolution du fond.

Avec cette fondation Suisse solidaire, le Conseil fédéral entend exprimer la gratitude du pays pour 150 ans de paix et renouveler la tradition humanitaire de la Suisse. Il veut ainsi donner un nouveau contenu et un nouveau rayonnement en Suisse et à l'étranger aux notions fondamentales que sont le sens du bien commun et la solidarité.

La solidarité est nécessaire à la cohésion des différentes régions et cultures du pays. Mais la solidarité est aussi à la base de notre système social et c'est une des maximes de la politique étrangère suisse. La solidarité est étroitement liée à l'histoire de notre pays et à sa population. La fondation Suisse solidaire ne réinvente pas cette notion. Toutefois, il ne suffit pas de se

reposer sur l'acquis pour contrer l'accroissement de la pauvreté et de la violence aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Il s'agit donc de trouver des formes nouvelles et complémentaires pour aider et soutenir.

La fondation Suisse solidaire peut être un moyen pour atteindre cet objectif. Le renouvellement et la revitalisation de notre solidarité avec les autres ne solidifiera pas seulement notre cohésion interne, mais renforcera aussi notre identité vers l'extérieur.

L'objectif de cette fondation est d'atténuer la misère humaine en Suisse et à l'étranger. Les activités de la fondation bénéficieront surtout aux personnes qui, en Suisse et à l'étranger, souffrent de la pauvreté, de la misère et de la violence ou qui en sont menacées, afin de leur permettre de vivre dans la dignité. Il s'agit avant tout des hommes et des femmes qui ont passé au travers du filet social et qui ne bénéficient donc d'aucune aide publique ou privée. La fondation est orientée vers l'avenir et entend donc agir en faveur des générations futures. Les enfants et les adolescents sont en effet les principales victimes de la fracture sociale, de l'exploitation et de la violence. Dans les pays ne connaissant pas ou plus de démocratie, la fondation aidera à mettre en place des structures démocratiques vivantes. Les moyens seront avant tout consacrés aux tâches à long terme. La fondation cherchera plutôt à prévenir des problèmes qu'à en réparer les conséquences. Elle financera exclusivement des projets et n'offrira pas d'aide individuelle. Fondation de droit publique, elle sera dirigée par un conseil nommé par le Conseil fédéral.

Un projet de loi et un rapport explicatif sur la fondation sont en cours de préparation. Le Conseil fédéral ouvrira la procédure de consultation écrite probablement au mois de juin. Les milieux consultés pourront répondre jusqu'en mi-septembre. Il est prévu que le Conseil fédéral adressera cette année encore son message au Parlement.

L'origine et le lancement de l'idée d'une fondation Suisse solidaire ont suscité des réactions diverses. Il est certes possible de discuter des objectifs de cette fondation. La procédure de consultation donnera sans doute des indications plus précises à ce sujet.

En revanche, la signification d'une action solidaire de la Suisse ne me paraît guère discutable. A mon avis, la solidarité est une des bases essentielles de notre cohabitation. Pour entretenir cette valeur fondamentale, nous devons la renouveler et la confirmer constamment. J'ose espérer que l'UDC apportera une contribution constructive à un débat serein sur ce projet extrêmement important pour notre avenir.

retour

Soutenez notre campagne de votation par un don. Chaque franc compte!
CCP: 30-408417-3

Oui à l'Initiative «l'or pour l'AVS»

Objectifs Texte d'initiative Argumentaire Exposes Presse Dates Contact Soutien

Exposes

Les possibilités d'améliorer la gestion des réserves de la Banque nationale suisse

Par Hans Kaufmann, économiste en chef pour la Suisse de la Banque Julius Bär, Zurich

Assemblée des délégués de l'UDC du 30 mai 1998 à Aarau

La Banque nationale suisse (BNS) disposait fin 1997 d'actifs pour une valeur de 76 milliards de francs, dont 11 milliards, soit 15%, sous forme d'or. Les stocks d'or de 2491 tonnes figurent cependant dans ce bilan au cours historique de 4595 fr./kg. Comptabilisé au cours de fin 1997, soit 13 400 fr./kg, cet or aurait valu 33,4 milliards de francs sur le marché. Dans le courant de l'année 1997, le prix de l'or a baissé de 2500 fr./kg, ce qui représente une perte de 6,2 milliards de fr. sur les réserves d'or de la BNS. Ce déficit important ne figure cependant pas dans le rapport annuel 1997, car la BNS comptabilise, comme nous venons de le constater, ses réserves d'or à un cours historique. Au contraire, la BNS présente même un rendement de 2,6 milliards de fr. sur son commerce d'or du fait qu'elle pratique le prêt de l'or depuis la révision du 1er novembre 1997 de la loi sur la BNS.

Les autres actifs de la BNS, constitués essentiellement de placements en devises et de titres suisses, ont produit durant ces dix dernières années un rendement d'environ 4,9%. Ce taux ne comprend pas les gains et pertes sur les cours de change qui, depuis 1987, se soldaient finalement par un déficit de 984 millions de fr. Compte tenu des pertes de change, on obtient donc un rendement de 4,7%, soit 1% de moins que sur les obligations de la Confédération. Face à ces résultats, on n'est guère surpris par les appels à une gestion plus efficace, donc plus rentable des fonds détenus par la BNS. Cela dit, la BNS ne pourra jamais placer ses réserves monétaires comme des investisseurs privés. En effet, les réserves monétaires placées doivent, en cas d'urgence, être disponibles à brève échéance. De plus, la politique de placement de la BNS est limitée par la loi. Ces restrictions ne concernent cependant que partiellement les réserves excédentaires.

La Banque nationale, mais aussi des fondations, c'est-à-dire des institutions de prévoyance ayant obtenu une certaine autonomie légale comme les caisses de pension, les assurances-vie ou l'AVS peuvent cependant placer leurs fonds de manière beaucoup plus rentable que des investisseurs privés. Pourquoi? La politique de placement de l'épargne de nombreux investisseurs privés est déterminée par le goût du risque du détenteur, par ses engagements personnels ainsi que par le terme du placement. La répartition de la fortune dans les diverses catégories de placement - immobiliers, actions, obligations, monnaies, matières premières et liquidités - dépend de ces facteurs. A la question "Quelle proportion de la fortune dois-je placer en actions", je répons souvent par la



boutade "100% moins l'âge de l'investisseur". En clair, cela signifie que le nourrisson, qui a devant lui une longue espérance de vie, dispose d'un terme de placement éloigné. Il peut donc supporter sans problème des années de vaches maigres ou des importantes variations de cours sur le marché des actions. En revanche, l'investisseur qui dépend de rentrées régulières ou qui a besoin de fonds liquides à un certain moment ne pourra pas prendre les risques des cours de la bourse. Or, les fortunes institutionnelles ont l'avantage que leur terme de placement ne dépend pas de l'espérance de vie d'un individu. Les fortunes du type des réserves excédentaires de la BNS peuvent être placées à long terme, donc assumer des risques plus importants. Car l'expérience montre que, dans la plupart des cas, les rendements plus élevés ne s'obtiennent que par des risques plus élevés.

Les différentes catégories de placement présentent des risques et des chances de gain variables. Donc, les variations annuelles de la valeur changent d'une année à l'autre. A en croire les déclarations du Parti socialiste et d'autres partisans de l'impôt sur le gain en capital, la bourse suisse des actions est une voie à sens unique vers le haut. C'est oublier que, depuis 1925, il y a eu 51 années bénéficiaires, mais aussi 22 années déficitaires. Durant cette même période, les obligations de la Confédération n'ont connu que quatre années déficitaires. Inversement, leur rendement annuel moyen n'a été que de 4,5% alors que les actions ont progressé de 8,7%. La différence de 4,2% paraît faible à première vue, mais, reportée sur une période de 73 ans, elle signifie que le capital placé en action s'est multiplié par 455 lors que celui placé en obligations d'Etat n'a atteint que le facteur multiplicateur de 26. En d'autres termes, le rendement des actions était 17x supérieur à celui des obligations.

Mais il n'est pas nécessaire de remonter si loin dans l'histoire pour démontrer les avantages des actions pour les placements de longue durée. Imaginez que l'AVS ait acheté en 1980 déjà des actions suisses au lieu de parquer ses fonds auprès de l'Etat pour un rendement fixe. Théoriquement, sa fortune, qui était alors de 10,2 milliards, serait aujourd'hui de 100 milliards. Et il ne serait pas nécessaire d'augmenter la TVA pour financer l'AVS. Mais il ne s'agit pas là de théories. J'administre moi-même une fortune spéciale suisse en actions d'une fondation d'investissement. Ce fonds, auquel participent environ 1100 caisses de pension, réunit plus d'un milliard de francs. Il y a un peu plus de trente ans, les parts à ce fonds ont été émises à la valeur de 1000 francs. Aujourd'hui, soit le 22 mai 1998, la valeur d'une telle part est de presque 16'000 francs. Les détenteurs qui ont réinvesti leurs dividendes possèdent même aujourd'hui 36'000 francs par part.

Le but de mes explications n'est pas de démontrer la maladresse avec laquelle la fortune publique a été investie dans le passé. Mon intention est bien plus d'expliquer que les investissements en actions à long terme offrent un rendement nettement plus élevé que des placements à intérêt fixe comme les obligations de la Confédération ou les carnets d'épargne. Je comprends mal le scepticisme qui règne à Berne face aux actions et qui s'exprime par les nombreuses prescriptions restrictives concernant les placements des caisses de pension, des assurances-vie, etc. Il me semble, en effet, qu'il est plus utile de mettre du capital-risque à disposition des entreprises que de financer les dettes de l'Etat. Nos enfants seront un jour davantage intéressés aux emplois dans les groupes industriels et de services et à des entreprises compétitives qu'à des dettes publiques.

Après l'explosion de la bourse de ces dernières années, même les professionnels s'interrogent sur la continuité de ce mouvement. Une bonne progression de la valeur des investissements dans le passé ne garantit en effet nullement la poursuite de la hausse. Et il est évident que des appréciations excessives sur le marché des actions provoquent de temps en temps des corrections de cours. Mais il est possible d'atténuer le risque d'une entrée en bourse au moment d'une cotation maximale en procédant par étapes. De toute manière, il faut éviter de provoquer une trop forte hausse des cours lorsqu'on doit investir des milliards. Une raison de plus de procéder de manière échelonnée. Compte tenu des chances de rendement à long terme sur le marché des actions, le moment de l'entrée en bourse ne joue cependant qu'un rôle secondaire. Un exemple: celui qui a acheté des actions juste avant la forte chute boursière du 5 octobre 1987 a réalisé jusqu'à aujourd'hui un rendement de 293%, soit 14% par an; en revanche, celui qui a commencé à investir le 10 novembre 1987, soit dans le creux de la vague, a obtenu un rendement de 540%, soit 19% par an. Les placements en obligations publiques n'ont rapporté, durant la même période, que 85%, soit 6% par an. Je suis persuadé qu'à long terme les placements en actions battent toutes les autres catégories de placement. Trois raisons principalement me confirment dans cette position.

1. Les managements des entreprises privées travaillent d'autant plus au succès de leurs sociétés qu'ils y participent par des actions ou d'autres formes de participation. Mais les salaires, les bonus et la sécurité des emplois dépendent évidemment aussi de la bonne marche des affaires. Les chefs d'entreprises et le personnel sont donc motivés à travailler de manière innovatrice et performante pour gagner de nouveaux marchés. La hausse des bénéfices permet de verser des salaires et des dividendes plus élevés. De plus, elle a un effet positif sur le cours des actions, car les marchés des actions anticipent les futurs bénéfices.

2. La grande majorité des entreprises travaille avec du capital tiers. Dans la plupart des cas, elles réalisent un rendement supplémentaire sur le capital tiers, car le rendement de l'entreprise est, en règle générale, plus élevé que le taux d'intérêt des crédits. Le rendement des fonds propres des grands groupes industriels suisses est actuellement de l'ordre de 15%. 60% de ce rendement proviennent du rendement propre de l'entreprise, 40% des capitaux empruntés.

3. En achetant des actions, l'investisseur participe au capital réel, donc à des fabriques et à des entreprises de services. L'inflation n'est certes pas un problème aujourd'hui, mais il ne faut pas oublier qu'elle a réduit de 15% le pouvoir d'achat depuis 1990 et même de 62% depuis 1980.

Voilà pourquoi je suis un chaud partisan des placements en actions, également pour les réserves excédentaires de la BNS. On me répondra que seuls les grands groupes fortement capitalisés créent des emplois - et, encore, à l'étranger - avec ce capital-risque, alors que les PME du pays cherchent désespérément des sources de financement. C'est en partie vrai et c'est pour cette raison que j'ai également examiné la possibilité de placer une partie des fonds de la BNS dans des sociétés de participation qui offrent du capital-risque exclusivement aux PME suisses. Bien que cette idée paraisse séduisante à première vue, je ne puis recommander cette forme de placement que dans un cadre restreint et toujours aux conditions du marché. L'Etat n'a pas pour tâche de soutenir les

petites et moyennes entreprises par un capital-risque subventionné. Il suffit que la Confédération et d'autres institutions garanties profitent depuis de nombreuses années de prescriptions de placement qui leur assurent des fonds avantageux et à faible taux d'intérêt. Cela dit, les participations aux entreprises suisses aux conditions du marché peuvent parfaitement représenter un investissement lucratif puisque les grandes banques attendent de ce secteur appelé Private Equity un rendement de fonds propres de plus de 20%. Les achats d'actions et les participations à des entreprises privées devraient cependant se faire par le biais de gérants de fortune externes et participant aux bénéfices pour éviter que l'attribution de ces fonds ne devienne un enjeu politique.

Les réserves de la BNS devraient-elles donc être complètement placées sous forme d'actions ou pourrait-on envisager d'autres formes de placement? La BNS devrait-elle aussi placer des capitaux à l'étranger et en monnaie étrangère? Je suis d'avis que l'horizon de placement de la BNS ne doit pas se limiter à la Suisse. La diversification internationale permet en effet de compenser les variations importantes de certains marchés d'actions tout en réalisant un rendement élevé. Malgré les pertes de change, les emprunts en monnaie étrangère ont produit des rendements plus élevés ces dernières décennies que les obligations en francs suisses. A côté des actions suisses et étrangères, je suggère donc une diversification sous forme d'emprunts en monnaie étrangère, notamment en EURO et en dollars US. L'immobilier et les matières premières sont certes aussi des valeurs réelles, mais les deux ont de gros inconvénients. L'administration d'immeubles exige un important appareil administratif et les risques, c'est-à-dire les possibilités de revente, sont aujourd'hui appréciés différemment qu'il y a dix ans. Je ne suis pas par principe contre des placements immobiliers si le rendement est supérieur à celui des emprunts publics. Toutefois, il faut absolument éviter que des objets de ce type servent à subventionner certains groupes de la population.

Une fortune spéciale placée de manière rentable dans l'intérêt public n'est pas une nouveauté. Certains Etats comme, par exemple, les pays pétroliers savent fort bien que leur prospérité sera menacée lorsque leurs réserves pétrolières arriveront à épuisement. C'est pourquoi ils effectuent depuis de nombreuses années des placements importants destinés à la prochaine génération. Certains de ces fonds ne peuvent être utilisés qu'après l'an 2010 et disposent donc d'un horizon de placement éloigné. Comment cet argent a-t-il été placé? Essentiellement en actions et en immobilier dans le monde entier, mais aussi sous forme de participations à des entreprises privées. Mes propositions n'ont donc rien de révolutionnaire et, considérant le succès d'autres pays, on ne peut que regretter que cette fortune publique n'ait pas été placée de manière rentable depuis longtemps.

retour

Soutenez notre campagne de votation par un don. Chaque franc compte!
CCP: 30-408417-3

Oui à l'Initiative «l'or pour l'AVS»

Objectifs Texte d'initiative Argumentaire Exposes Presse Dates Contact Soutien

Exposes

Niveau et signification des réserves monétaires de la Banque nationale suisse

Par Peter Klausner, directeur, Banque nationale suisse

Assemblée des délégués de l'UDC du 30 mai 1998 à Aarau

Introduction

De l'or, des réserves d'or, une période dorée pour les finances publiques - voilà le lien que semblent établir bon nombre de personnes en marge la réforme de la constitution monétaire. Et c'est vrai: en cessant de lier légalement le franc à l'or, on peut procéder à une réévaluation des réserves d'or de la Banque nationale. Mais auparavant, il faut s'interroger sur le niveau et la signification de l'ensemble des réserves monétaires. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourra songer à la gestion et à l'utilisation des dites réserves excédentaires.

J'entends articuler mon exposé autour de trois points:

1. Qu'est-ce que des réserves monétaires?
2. Quel est le niveau actuel des réserves d'or de la Banque nationale?
3. Quel niveau les réserves d'or de la Banque nationale devraient-elles avoir à l'avenir?

1. Qu'est-ce que des réserves monétaires?

Les réserves monétaires sont les actifs d'une banque centrale qui peuvent être utilisées pour des paiements internationaux. Il s'agit notamment d'or, de devises et d'avoirs auprès du Fonds monétaire international. Les actifs nationaux d'une banque centrale - par exemple, les titres indigènes - ne font en revanche pas partie des réserves monétaires. Les réserves monétaires peuvent être utilisées pour influencer le cours monétaire, pour la coopération monétaire internationale et - application importante - pour la prévention et le règlement de crises.

Dans les systèmes à parité fixe, les réserves monétaires servent à défendre les limites des variations de cours afin de



compenser des déséquilibres provisoires des balances des paiements. Des cours de change flottants compensent, en revanche, automatiquement les éventuelles déséquilibres des balances des paiements. Néanmoins, le passage à des cours de change flexibles au début des années septante n'a pas réduit les besoins mondiaux en matière de réserves monétaires disponibles à court terme. Bien au contraire: les réserves monétaires ont augmenté dans de nombreux pays industrialisés, dont la Suisse. Il est en effet utile de disposer de réserves de devises relativement élevées pour intervenir sur le marché des devises afin de contrer des mouvements des cours des changes néfastes à l'économie nationale. Ces réserves permettent de régulariser des flux de capitaux imprévus et de maintenir la confiance dans la devise nationale. Des réserves monétaires importantes servent à prévenir et à surmonter des éventuelles crises. La crise financière en Asie du Sud-Est est un exemple frappant de la perte de confiance dans une monnaie qu'une banque centrale n'arrive plus à soutenir faute de réserves monétaires suffisantes. Cette prévention n'est cependant pas gratuite. Les réserves dont une banque centrale a besoin pour soutenir la politique monétaire nationale doivent être disponibles en forme liquide et sûre. L'idée du rendement est secondaire lors du placement et de la gestion de ces fonds, par opposition à la gestion des dites réserves excédentaires.

2. Quel est le niveau actuel des réserves d'or de la Banque nationale?

Fin décembre 1997, les réserves monétaires de la Banque nationale suisse (BNS) se montaient à 68,5 milliards de francs (transparent 1). La majeure partie de ces fonds était constituée de devises non garanties, donc de placements en monnaie étrangère (40,8 milliards), dont les trois quarts en dollars, le reste en DM, Yen et quelques autres monnaies. En deuxième position viennent les devises à cours garanti (12,5 milliards de fr.), soit des placements en dollars qui avaient déjà été vendus à terme contre des francs suisses (swaps). Les réserves d'or viennent en troisième position avec 11,9 milliards de francs. Elles représentent 2590 tonnes et sont cotées depuis 1971 à la parité officielle de 4595 fr./kg. Les réserves déposées auprès du FMI et les autres moyens de paiements internationaux ne se montent qu'à 3,2 milliards de fr., soit à seulement 4,7% de l'ensemble des réserves monétaires.

La composition des réserves monétaires suisses a fortement changé au fil des trente dernières années. Au milieu des années soixante, les réserves en devises ne se montaient qu'à 1 milliard de francs, soit moins de 10% des réserves d'or. Les importants achats de dollars avant et après l'effondrement du système des parités fixes au début des années septante ont entraîné une forte augmentation des avoirs en dollars de la BNS. Ces placements en dollars ont produit un rendement qui a été thésaurisé jusqu'en 1991, c'est-à-dire qui n'a pas été versé à la Confédération et aux cantons. Fin 1997, la totalité des avoirs en devises atteignait 53,3 milliards de francs, soit environ 4 ½ fois la valeur des réserves d'or. Si on comptabilisait les réserves d'or au prix du marché de décembre 1997 (13 500 fr./kg), on obtiendrait 35 milliards de fr., soit presque autant que les devises non garanties.

Quelle est la fonction des différentes composantes des réserves

monétaires? Voici une réponse fortement simplifiée.

Les réserves de devises non garanties permettent à la BNS d'intervenir en cas de turbulences sur le marché des devises et de stabiliser ainsi les parités. Il est évident qu'un petit pays comme la Suisse, qui est étroitement lié à l'économie nationale et qui possède une importante place financière internationale, doit disposer de suffisamment de réserves de devises non garanties. Les besoins en matière de devises non garanties augmentent parallèlement à la croissance du commerce extérieur et du trafic des capitaux. On peut en déduire la règle générale que le volume des réserves de devises non garanties devrait progresser au même rythme que le produit national brut nominal. Le dispositif de versement des bénéfices dont la BNS a convenu début 1992 avec le Conseil fédéral repose sur ce principe, tout comme la convention de versement des bénéfices que le Conseil fédéral et la Banque nationale ont conclue en avril 1998.

Les réserves de devises à cours garanti que la BNS tient sous forme de swaps sont certes nominalement établies en dollars, mais elles sont de fait des placements en francs suisses. Elles jouent un rôle totalement différent de celui des placements de devises non garanties. La BNS s'en sert pour gérer la masse monétaire. On ne peut donc les considérer comme de véritables réserves monétaires. Le volume des réserves de devises à cours garanti va de toute manière diminuer, car les banques centrales recourent de plus en plus souvent à des affaires en papiers-valeurs-repo pour gérer la masse monétaire.

L'or joue un autre rôle dans cette réforme de la constitution monétaire. L'obligation de la BNS d'échanger des billets de banque contre de l'or (obligation suspendue depuis plusieurs décennies), la couverture or minimale des billets en circulation ainsi que la parité or du franc suisse seront supprimées. Néanmoins, l'or continuera d'être un dispositif de réserve spécial. Contrairement aux placements en devises, l'or est le seul moyen de paiement international indépendant des Etats. Les réserves d'or stockées dans le pays ne peuvent être ni bloquées ni restreintes dans leur utilisation par des décisions d'autorités étrangères. Une deuxième raison qui plaide en faveur de réserves en or: la manière dont évolue la valeur de ce métal. Alors qu'en période normale l'or provoque des frais sous forme d'un manque-à-gagner en intérêts et de frais de stockage, sa valeur augmente en temps de crise financière et d'instabilité. Ainsi, la valeur de l'or évolue inversement à celle des placements en devises. L'or devient donc un précieux moyen de diversification des portefeuilles des banques centrales. Enfin, la présence d'importantes réserves d'or est un bon moyen psychologique pour renforcer la crédibilité de la politique monétaire.

S'agissant des placements auprès du FMI, la Suisse pourrait certes en faire usage en cas de difficultés de la balance des paiements. En revanche, ces avoirs ne sont pas disponibles pour intervenir sur le marché des changes. Idem pour les droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI qui ne peuvent être ni achetés sur le marché, ni engagés dans des interventions sur les cours de changes. Les avoirs en ECU, enfin, résultent également de la coopération monétaire internationale et ne peuvent donc être planifiés à l'avance. Ces actifs ne sont guère concernés par la discussion sur le niveau futur des réserves monétaires de la BNS.

3. Quel niveau les réserves d'or de la Banque nationale devraient-elles avoir à l'avenir?

Il est impossible de définir avec une exactitude scientifique le montant des réserves monétaires dont une banque centrale a besoin pour mener une politique monétaire efficace. Ce qui est certain, c'est que ce montant dépend avant tout de la taille de l'économie nationale et de son imbrication étrangère. La taille de l'économie peut être mesurée au produit national brut, donc au revenu national annuel. Quant à l'ouverture de l'économie nationale à l'étranger, elle peut être fort simplement mesurée au volume des importations ou des exportations. Donc, on peut estimer le niveau souhaitable des réserves monétaires en comparant sur la base de ces références - produit national brut et volume des importations - les réserves monétaires actuelles de la BNS à celles d'autres banques centrales.

Fin 1997, les réserves monétaires de la Banque nationale - l'or étant comptabilisé au prix du marché - se montaient à 23% du produit national brut de la Suisse (transparent 2). La Suisse se place ainsi largement en tête des pays industrialisés occidentaux. L'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et la Suède, pour prendre des pays de taille et de structure comparables à celles de la Suisse, doivent se contenter de réserves monétaires sensiblement inférieures, généralement de moins de 10% du produit national brut. Cela dit, cette comparaison internationale montre aussi clairement que des petits pays fortement imbriqués dans le commerce international doivent conserver des réserves monétaires plus élevées proportionnellement à leur PNB que des grands pays industrialisés (Etats-Unis, Grande-Bretagne). La part de l'or aux réserves monétaires atteint aujourd'hui 29% en moyenne dans les pays industrialisés occidentaux contre près de 50% pour la Suisse (sans tenir compte des réserves garanties).

Par rapport aux importations annuelles, les réserves monétaires de la Suisse atteignaient 90% fin 1997 (transparent 3). Seul le Japon connaît une proportion semblable parmi les nations industrialisés. Dans ses programmes destinés aux pays en développement et aux pays de transition, le Fonds monétaire international recommande la constitution de réserves monétaires permettant le financement de toutes les importations durant trois mois. Ce quota peut être moins élevé pour des pays industrialisés ayant un accès facile au marché international des capitaux. Il n'est d'ailleurs pas atteint par la plupart des pays du groupe des dix figurant sur notre tableau comparatif.

La comparaison internationale de la dotation des réserves ventilée selon les composantes "devises non garanties" et "or" offre des informations significatives. S'agissant du rapport entre les réserves de devises et le produit national brut ainsi que les importations, la Suisse se situe à peu près au même niveau que l'Autriche (11,3% et 42,5%; transparent 4). Ce résultat confirme que des petits pays tiennent des réserves plus importantes par rapport au produit national brut que des grands. Exprimé en pour-cent des importations, le Japon dispose de réserves de devises sensiblement plus importantes que la Suisse. En comparant les réserves d'or (transparent 5), on relève d'abord que la plupart des banques centrales des pays industrialisés occidentaux ont conservé des réserves monétaires sous forme d'or. Ces dernières années, les Etats-Unis, le Canada, la Belgique et les Pays-Bas ont vendu de l'or.

On voit également sur ce tableau que les Etats-Unis viennent en tête des propriétaires d'or avec 8000 tonnes, suivis par l'Allemagne (2960 tonnes), la Suisse (2590 tonnes), la France (2547 tonnes) et l'Italie (2074 tonnes). Si on compare ces quantités aux produits nationaux bruts et aux importations, la Suisse prend largement la première place.

Deux conclusions principales de ces comparaisons: la Banque nationale ne dispose pas de réserves de devises non garanties exceptionnellement élevées, mais ses réserves d'or sont très confortables. Avec la réforme de la constitution monétaire, les réserves d'or retrouvent leur fonction de réserve monétaire normalement utilisable. Elles ne seront plus bloquées par la parité or légale. D'où la question: la BNS a-t-elle besoin de près de 2600 tonnes d'or pour remplir son mandat monétaire?

Le groupe d'experts "Réforme de la constitution monétaire" a retenu deux raisons qui empêchent la Banque nationale de se contenter de réserves monétaires semblables à celles de banques centrales de pays ayant une économie comparable à celle de la Suisse. Primo: la Suisse dispose d'une importante place financière internationale. Or, une banque centrale forte dotée de larges réserves monétaires contribue à renforcer la confiance des investisseurs étrangers. Et, du même coup, accroît la stabilité du système financier suisse. La confiance des investisseurs étrangers contribue en outre à maintenir les taux d'intérêt suisses à un bas niveau, ce qui est dans l'intérêt de toute l'économie. Deuxio: la Suisse ne participera pas en 1999 à la monnaie unique européenne, l'Euro, mais devra continuer de mener une politique monétaire indépendante. Voilà une raison supplémentaire pour laquelle la BNS doit se doter de réserves monétaires proportionnellement plus importantes que les banques centrales des autres pays européens. En cas de crise financière ou d'autres turbulences, la BNS ne peut a priori compter sur l'appui des banques centrales voisines, mais doit se débrouiller seule.

Il n'est pas facile de déterminer le montant des réserves monétaires supplémentaires dont doit disposer la Banque nationale en plus des réserves de devises. Le groupe d'experts l'estime à 10 milliards de francs et le Conseil fédéral a suivi cet avis. La Banque nationale conserverait ces réserves supplémentaires sous forme d'or. Le métal jaune doit cependant être apprécié avec prudence. En retenant 60% du prix du marché (13 500 fr./kg en décembre 1997), il faudrait que la BNS puisse garder près de 1300 tonnes d'or pour disposer d'environ 10 milliards de francs de réserves.

Conclusions

Que cela signifie-t-il concrètement? A côté de ses réserves de devises et de ses avoirs auprès du Fonds monétaire international, la Banque nationale suisse a besoin d'environ 1300 tonnes d'or pour assumer son mandat. Elle pourra ainsi mener une politique monétaire de stabilisation, même après l'abandon de la parité or du franc, et donner un appui efficace au système bancaire. La moitié des réserves d'or actuelles - 1300 tonnes, soit 18 milliards de francs aux prix actuel du marché (14 000 fr./kg) - sont disponibles pour d'autres fins publiques. Il appartient à la politique et non pas à la Banque nationale de décider lesquelles.

retour

Soutenez notre campagne de votation par un don. Chaque franc compte!
CCP: 30-408417-3